





Ce livret a pour objectif de vous informer sur les services mis à votre disposition pour réaliser votre projet professionnel et social.

L'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue et est heureux de vous accueillir au sein de notre établissement. Bonne lecture!

Sophie LAFFONT, Directrice



Adresse : 6 allée de Bethléem, 38610 GIERES



Téléphone: 04 76 000 433



Courriel: esat.saj@arist.asso.fr



Vos contacts

Directrice de l'établissement : Sophie LAFFONT Chef de service de l'ESAT : Thomas PROVENT Coordinatrice médico-sociale : Maëlle PELLARD

Secrétaire : Marion PATCCINI



Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Président : Patrick ZAFY

Secrétaire : Marie DAL ZOTTO Vice président : Léopold N'GUILÉ



Organisme gestionnaire

Adresse du siège : 63 avenue de Poisat, 38320 EYBENS



contact@arist.asso.fr



Téléphone: 06 15 05 23 38



http://arist.asso.fr



Présidente de l'association : Françoise MIRABEL

Présentation de l'Esat-Saj

L'Esat-SAJ de l'Arist a ouvert ses portes en novembre 2007 pour répondre au Projet d'Insertion Professionnelle et Sociale* des personnes avec déficience intellectuelle en Isère. Le projet d'établissement a été conçu à partir des attentes directement recueillies auprès des personnes concernées.

L'Arist a élaboré un projet d'accompagnement où la valeur travail et l'autonomie prend son sens dans une adaptation pleine et entière.

Les principes fondateurs

- · Le travail avec et dans la cité
- Le travail à temps partiel pour un parcours adapté aux envies et aux besoins
- Les pratiques artistiques et l'événementiel

L'ESAT-SAJ de l'Arist regroupe 2 établissements avec un projet commun autour du travail et du développement personnel :

- L'ESAT : Etablissement de Soutien et d'Aide par le Travail pouvant accueillir 46 personnes
- Le SAJ: Service d'Activités de Jour pouvant accueillir 20 personnes
 La suite de ce livret vous fera découvrir toutes les activités et services que vous trouverez au sein de l'établissement.

*PIPS : Projet pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des personnes déficientes intellectuelles en Isère

(Consultable sur htpps://arist.asso.fr/)

SOMMAIRE

p6 // L'admission

p7 // Les conditions de travail et d'accueil

p8 // Les activités professionnelles

p8 // Les activités de développement personnel

p9 // Votre accompagnement dans l'établissement et présentation de l'équipe

p10 // Droits, Devoirs, Respect et Liberté

p11 // Votre parole dans l'établissement

p11 // Informations pratiques



L'Arist est une association laïque et indépendante qui s'engage pour l'intégration et la prise en charge des personnes atteintes de trisomie 21 en Isère. Créée en 1980, l'association s'est progressivement ouverte aux personnes porteuses d'autres déficiences intellectuelles. Elle accompagne au quotidien les personnes handicapées, du nourrisson à l'adulte, ainsi que leurs familles.

Née de la volonté de parents, d'amis et de professionnels, l'Arist est composée essentiellement de bénévoles qui donnent de leur temps pour développer des activités et mener à bien des projets dédiés à l'intégration des personnes déficientes intellectuelles. Pour agir de manière concrète, elle gère quatre établissements médico-sociaux dans l'agglomération grenobloise et oriente chaque personne vers l'un d'entre eux, selon son âge et ses besoins.

Pour une intégration adaptée, choisie et réussie

L'Arist agit pour l'intégration des personnes porteuses de déficiences intellectuelles afin qu'elles puissent s'épanouir et s'ouvrir aux autres tout au long de leur vie. L'Arist croit au potentiel d'évolution de chacun et souhaite parvenir à changer durablement le regard de la société sur le handicap, par l'enrichissement mutuel. Elle veille donc à trouver des solutions adaptées pour que chaque personne déficiente intellectuelle puisse s'intégrer dans le milieu qui lui convient, scolaire, professionnel et social. Son action intervient à trois niveaux :

- **Permettre** l'intégration des plus jeunes au sein du système scolaire
- Accompagner les adultes à travers

des missions professionnelles dans les entreprises

• **Favoriser** l'autonomie dans un environnement à long terme et développer les capacités de chacun

Une association pionnière

Depuis sa création en 1980 en Isère, l'Arist mène son action en étant à la fois porte-parole des personnes déficientes intellectuelles et «agitatrice d'idées»: elle veille ainsi à faire entendre leurs besoins,

milite pour leur prise en compte dans la société et propose des projets

innovants, notamment dans la recherche pour améliorer les soins et la santé.

De la naissance à l'âge adulte,

l'Arist accompagne chaque projet de vie.

Elle permet à chacun, sportif de haut niveau ou comédien, de valoriser ses compétences tout en gagnant en autonomie.

* Groupement momentané d'entreprises

1980

Ouverture de la première classe intégrée pour enfants trisomiques à Grenoble.

1981

Création du Camsp à Echirolles.

1996

L'Arist ouvre ses compétences aux personnes déficientes intellectuelles

2004/2006

Ecriture du livret des bonnes pratiques issues de l'enquête PIPS

Création d'un GME* pour répondre à un appel d'offres du CEA (Espaces verts)

2013

2002

Création

du Sessad

de l'Arist

Expérimentation du Camsp en zones

2007

Création du premier Esat-Saj en Isère

2016

blanches

2016

Création d'une troupe de théâtre professionnelle

Création de la Ferme urbaine en réponse à l'appel à projet de la ville d'Eybens (Maraîchage)

2019

2017

L'Arist organise la Journée mondiale de la trisomie à Grenoble

2017

Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées vient à la rencontre de l'Arist, acteur majeur de l'innovation sociale en Isère



2020



L'admission

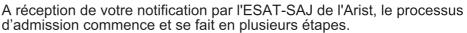
Votre accueil se fait uniquement sur avis de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), service du Conseil Départemental de l'Isère. Vous devez être en possession d'une notification d'orientation.

Selon votre projet, vous pouvez avoir une orientation :

>> SAJ : notification SAJ de l'Arist

>> ESAT : notification ESAT de l'Arist + une Reconnaissance d'une Qualification de Travailleur Handicapé (RQTH)

>> ESAT-SAJ, appelé « double orientation » : notification ESAT + SAJ + une RQTH

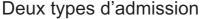


1- Nous vous demandons par courrier de nous confirmer votre candidature à l'ESAT-SAJ de l'Arist,

2- Si vous confirmez, vous êtes inscrits en liste d'attente,

3- Si vous refusez, votre candidature sort de notre liste d'attente,

4- Lorsque des places se libèrent, nous vous convoquons à un entretien d'admission et nous vous demandons de remplir un dossier d'admission.



a) Pour une candidature en ESAT ou ESAT-SAJ :

1/ Un entretien avec la coordinatrice médico-sociale et le chef de service de l'ESAT

2/ Un entretien avec la psychologue

b) Pour une candidature au SAJ:

1/ Un entretien avec la coordinatrice médico-sociale et la directrice

2/ Un entretien avec la psychologue

Objectifs de ces entretiens

• Nous permettre d'identifier vos attentes, vos compétences, votre parcours de formation.

• Vous permettre d'exprimer vos souhaits et attentes et de pré-construire votre projet dans notre établissement.

La commission d'admission se réunira à l'issue de ces entretiens et pourra vous proposer une place dans l'établissement en fonction des disponibilités.

Une fois admis, vous effectuerez alors une période d'essai de 6 mois qui pourra être renouvelée à votre demande ou à celle de l'équipe.

L'admission définitive sera alors prononcée à l'issue de celle-ci :

• Nous établirons avec vous votre Projet Individuel d'Accompagnement que nous réactualiserons ensemble chaque fois que cela sera nécessaire ou bien tous les trois ans. Le but étant de vous donner la parole et d'être acteur de votre projet.

La prise en compte de vos attentes se réfère directement à la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

• Vous signerez un contrat définissant les conditions de votre admission En ESAT, il s'appelle Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail – CSAT

Au SAJ, il s'appelle Contrat de Séjour – CS -

La double orientation ESAT-SAJ est une innovation de l'Arist qui permet un accompagnement au plus juste de vos besoins et compétences pour une meilleure inclusion.

La personne de confiance

Par décret n°2016-1395 du18 Octobre 2016, vous pourrez lors de la signature de votre CSAT ou CS, désigner une personne de confiance qui sera à vos côtés dans les démarches au sein de l'établissement, à chaque fois que vous le souhaiterez.











Les conditions de travail et d'accueil

L'ESAT-SAJ de l'Arist est un établissement du secteur médico-social permettant à des personnes dans l'impossibilité temporaire ou permanente de travailler en milieu ordinaire, d'exercer une activité professionnelle, préprofessionnelle ou de développement personnel dans des conditions de travail aménagées. Vous allez découvrir ci-dessous l'ensemble des activités mises au service de votre projet.

Activités professionnelles

La principale mission des ESAT est d'accompagner l'intégration professionnelle et sociale des adultes en situation de handicap au travers d'activités professionnelles adaptées. Pour cela, l'ESAT-SAJ de l'Arist axe son projet autour de 5 activités métiers principales :

- 1- L'entretien des Espaces Verts (EV) : tonte de pelouses, taille de haies, soufflage de feuilles, plantations d'arbres et d'arbustes, création et entretien de massifs et de patios, aménagements paysagers, etc.
- 2- L'atelier Hygiène et Propreté (H&P) : nettoyage de bureaux d'entreprises, nettoyage de locaux industriels, décapage de sols d'ateliers, nettoyage de vitres, etc.
- 3- Le théâtre : création de spectacles, répétitions, représentations. Aujourd'hui positionné sur deux jours par semaine uniquement (mardi et jeudi) et tous les comédiens sont donc parallèlement intégrés soit à l'équipe Espaces Verts, soit à l'équipe H&P, soit à l'équipe du SAJ.
- 4- Le maraîchage : exploitation en culture raisonnée des 8000m² de terrain. Activité 4 jours / semaine en lien avec l'atelier Espaces Verts.
- 5- La restauration : restaurant d'application avec menu du jour entièrement préparé sur place et service à l'assiette.

Activités de soutien à la pratique professionnelle

En plus des temps de travail et de formation, des activités de soutien sont proposées aux travailleurs de l'ESAT chaque jeudi après-midi :

- Groupe de parole (Actualité, Citoyenneté..)
- Gestion de budget;
- Cuisine;
- Informatique;
- Code de la route;
- Sports...

Dispensées par des intervenants extérieurs ou des professionels de l'ESAT-SAJ des activités ont pour objectifs de soutenir la pratique professionnelle, favoriser les désirs d'autonomie de chacun et permettre l'épanouissement de tous. Un bilan de la pertinence de chaque support est fait chaque année.

Formations professionnelles

Tout au long de l'année, un certain nombre de formations sont proposées aux travailleurs de l'ESAT afin de leur permettre de monter en compétences dans leurs activités professionnelles ou d'avancer dans leurs projets individuels respectifs.

Exemples de formations :

- Formation 'Savoir-Être Professionnel'.
- Formation 'Premiers Secours',
- Formation 'Sauveteur Secouriste du Travail',
- Formation 'Gestes & Postures',
- Formation 'Conduite de tondeuses autoportées',
 Formation 'Connaissance des végétaux',
- Formation 'Equilibre alimentaire',
- Formations informatique 'Découverte' et 'Perfectionnement', etc.









Les activités préprofessionnelles

Les activités préprofessionnelles permettent de faire découvrir le monde du travail à des personnes qui en sont éloignées aujourd'hui ou de proposer des temps professionnels avec moins d'exigence. L'objectif est de valoriser le potentiel et la place de chacun.



• Le Centre équestre : apprendre l'utilisation des outils pour des travaux en lien avec le monde équestre. En échange, vous bénéficierez d'un cours d'équitation après 6 séances de travail.



• L'ESAT Ste Agnès : découvrir des activités professionnelles de conditionnement en lien avec l'industrie et la sous-traitance dans un atelier avec un cadre de travail traditionnel ou classique.



 La Ferme : participer aux travaux des saisons, connaître les rythmes biologiques des animaux (naissance, vie, mort) pour se situer dans le temps.



• Le Maraîchage : soutenir l'équipe Esat de cet atelier, création de planches de culture, plantation et récolte.



Tout en ordre : impliquer les personnes dans le rangement et l'organisation.
 Cela permet de prendre conscience du matériel mis à disposition et de le respecter.

Les activités de développement personnel

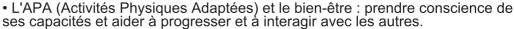
Nous proposons des activités de développement personnel qui ont pour objectif un accompagnement global de la personne pour une plus grande autonomie :



• Les courses : développer l'autonomie, maintenir et renforcer les acquis. Apprentissage et gestion de la liste de courses et de la monnaie.

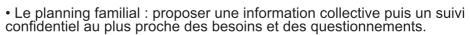


• La cuisine : préparer des recettes équilibrées, travail sur la lecture, la compréhension des ingrédients, des quantités et dégustation.





L'APA Nutrition : sensibiliser à l'intérêt d'une bonne alimentation en lien avec



une activité physique régulière.



• L'Art-Thérapie : imaginer et créer dans un espace intermédiaire dans un cadre formalisé.



• Le groupe de parole : rencontrer l'autre dans le respect de ses différences et de ses limites. Le travail est axé sur les capacités d'expression.



• Remue méningues : maintenir les acquis scolaires par des exercices variés.



• Jeux de rôles : travailler les notions de savoir-être, adaptées aux échanges en société (mise en situation).



• Les jeux : partager un moment ludique et éducatif en groupe pour en favoriser la dynamique.



• Les loisirs créatifs : s'exprimer en laissant libre court à son imagination et faire des créations éphémères ou pas (différents supports).



• Les sorties à la journée : se retrouver lors d'un moment convivial, autour d'une sortie à thème tout en découvrant de nouvelles activités ou bien en alliant la pratique du sport, la détente, la culture...



Votre accompagnement dans l'établissement et présentation de l'équipe

Le personnel de l'ESAT-SAJ de l'Arist a pour mission de vous accompagner au mieux dans la mise en œuvre de votre projet personnel et professionnel.

La direction et le chef de service

La directrice est chargée de la bonne marche de l'établissement et en assure la gestion administrative, technique et financière.

Le chef de service de l'ESAT organise les ateliers, gère les absences, les formations, les admissions de l'ESAT.



La coordinatrice médico-sociale

Elle est garante du suivi de votre dossier et du respect de votre projet individuel. Elle organise les stages, les ré-orientations. Elle gère l'accueil des stagiaires et les admissions avec le chef de service de l'ESAT et la directrice.



Le service administratif

Le secrétariat administratif et comptable est composé de 3 personnes. En plus des tâches traditionnelles d'un tel service (courriers, standard, facturation...), le service administratif établit la paie et répond à vos questions administratives.



La psychologue

Elle vous accompagne depuis votre entrée dans l'établissement, elle peut vous recevoir à votre demande et vous guider pour une prise en charge extérieure.



Les moniteurs d'ateliers

Ils doivent répondre aux exigences des clients (les donneurs d'ordre) et veiller au projet éducatif individuel de chaque usager. C'est le bon équilibre entre ces deux responsabilités qui garantit une prise en charge de qualité.



Vous êtes placé sous l'autorité directe du moniteur avec lequel vous travaillez.

Les éducateurs

Ils sont présents sur les activités du SAJ. Vous serez placés sous la responsabilité d'un éducateur Sportif Activités Physiques Adaptées, d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale et d'une Accompagnante Éducative et Sociale.



Les stagiaires ou les services civiques ou les apprentis

L'établissement accueille régulièrement des personnes en cours de formation ou avec un projet d'engagement citoyen.



Dès votre arrivée dans l'établissement, nous nommerons votre référent. Il sera votre interlocuteur pour toutes demandes, pour définir votre projet, être à l'écoute de vos difficultés au sein de l'établissement...



Droits, Devoirs, Respect et Liberté

Dès votre arrivée dans l'établissement vous avez des droits et des devoirs. Comme tout citoyen, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits qui vous protègent, vous aident, et vous permettent de vous exprimer.

Vous avez le droit :

- Au respect, à l'intégrité physique et morale, à la protection contre toute forme de violence.
- Au soutien de l'ensemble du personnel durant votre parcours à l'ESAT/SAJ :
- en cas d'atteinte à votre personne ou à vos biens.
- en cas de difficultés personnelles ou familiales.
- en cas de problèmes de santé.
- À l'information concernant votre vie à l'ESAT-SAJ.
- À l'expression et à l'écoute.

En contrepartie, vous devez être responsable et capable de vivre en collectivité et pour cela...

Vous avez le devoir :

- De respecter l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement de manière permanente ou temporaire. De ne pas faire acte de violence ni verbale, ni physique.
- De respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement, qui vous est transmis lors de votre admission.
- D'adopter un comportement correct face aux clients et intervenants, conforme aux codes sociaux.
- D'accepter toutes les différences.
- De ne pas vous moquer ou utiliser les faiblesses des autres à des fins personnelles.

Respect des personnes

- 1/ Respecter les autres, c'est accepter la diversité de culture, de religion, d'origine :
- S'interdire tout propos ou attitude raciste ou discriminatoire,
- · Respecter les opinions des autres,
- Accepter les différences.
- 2/ Respecter les autres, c'est s'interdire de porter atteinte à leur intégrité, à leur sécurité, et c'est respecter leurs biens :
- S'interdire d'utiliser la violence physique ou verbale pour régler des divergences. Vous pouvez par exemple, faire appel à votre référent qui vous aidera par le dialogue à régler votre problème.
- Ne pas abîmer, ni détruire, ni voler ce qui appartient aux personnes et à l'établissement.
- 3/ Etre responsable de l'ambiance qui règne à l'ESAT-SAJ et être acteur dans la prévention de la violence et la sécurité au sein de l'établissement :
- Vous n'introduisez dans le service aucune arme ou objet dangereux ;
- Vous vous abstenez de tout acte répréhensible (vol, destruction...) et de toute violence :
- Vous prenez des initiatives pour participer à l'amélioration du climat de vie dans le service.

Votre parole dans l'établissement

Dans l'établissement, il y a plusieurs réunions où vous pouvez faire des propositions, exprimer des revendications, formuler des demandes.

Le Conseil de la Vie Sociale - CVS

Le CVS est constitué au minimum de :

- Trois représentants des usagers de l'établissement ;
- Deux représentants des familles ou représentants légaux ;
- Un représentant du personnel ;
- Deux représentant du conseil d'administration de l'Arist ;
- · La directrice.

Les membres du CVS formulent des avis et des propositions sur toutes questions liées au fonctionnement de l'établissement : l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements.

Les représentants des usagers sont élus pour 3 ans par l'ensemble des usagers. La présidence et le secrétariat sont assurés par deux des représentants élus.

Le CVS se rencontre 3 fois par an. Il peut se réunir à la demande des 2/3 des membres.



Réunion hebdomadaire

A la fin de chaque semaine, vous avez un temps de réunion avec vos collègues d'équipe et encadrants d'atelier dans le but de partager les événements de la semaine : ce qui a bien marché, ce qui a posé problème, définir les actions de la semaine suivante. C'est aussi un lieu où vous avez des informations concernant l'actualité de l'établissement.



La rémunération

Si vous êtes admis en ESAT, vous percevez chaque mois une rémunération pour le travail effectué. Elle se compose d'une part de rémunération directe versée par l'ESAT et d'un complément versé par l'Etat. Ces deux composants apparaissent sur la fiche de paie ainsi que le taux de rémunération selon votre temps de travail convenu dans votre Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT). Il est précisé que la rémunération ainsi versée s'ajoute à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).



Les horaires

En ESAT, les horaires sont

Du lundi au jeudi : 8h00-11h30 et 12H45-17h00. Vous aurez 1h15 de

Le vendredi: 8h00-12h00

pause pour le repas.

Au SAJ, les horaires sont :

Du lundi au jeudi : 9h00-16h30. Vous aurez 1H30 de pause pour le repas.

Le vendredi: 9h00-12h00



Les repas

Les repas sont pris à l'extérieur, en groupe accompagné de 2 encadrants. Vous pourrez vous rendre sur le lieu de restauration en binôme, en autonomie, si vous le souhaitez et si vous vous engagez à respecter les consignes de sécurité.









Pour venir à l'ESAT-SAJ de l'ARIST :



Tram B et C arrêt « Condillac universités»



Bus 11 et 26 arrêt : « Universités Biologie »



Trans Isère 6070 arrêt « Vignate »

Etablissement et Service d'Aide par le Travail et Service d'Activités de Jour Arist

6, allée de Bethléem. 38610 GIERES Tél: 04.76.00.04.33

Courriel: esat.saj@arist.asso.fr





